DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD
NORTH ATLANTIC COUNCIL

Reg PA

P. A. Sub – Registry
File No 19-10-01 (Poland)

EXEMPLAIRE / COPY N° 296

NATO CONFIDENTIAL

+ corr. of 18.10.82

ORIGINAL: ENGLISH
11th October 1982

SUMMARY RECORD
C-R(82)46

Summary Record of a meeting of the Council held at NATO Headquarters, Brussels on Monday, 13th September 1982 at 3.30 p.m.

PRESENT

Chairman: Mr. Joseph M.A.H. Luns

BELGIUM
Mr. M. Van Ussel

CANADA
Mr. B.M. Mawhinney

DENMARK
Mr. F. Mørch

FRANCE
Mr. J-M. Merillon

GERMANY
Mr. H.G. Wieck

GREECE
Mr. S. Vassilicos

ICELAND
Mr. H. Sv. Björnsson

ITALY
Mr. V. Tornetta

LUXEMBOURG
Col. P. Bergem

NETHERLANDS
Mr. J.G.N. de Hoop Scheffer

NORWAY
Mr. K. Vibe

PORTUGAL
Mr. O.N. Valerio

SPAIN
Mr. J. Ruperez

TURKEY
Mr. O. Olcay

UNITED KINGDOM
Sir John Graham

UNITED STATES
Mr. W. Tapley Bennett

INTERNATIONAL STAFF

Assistant Secretary General for Political Affairs: Mr. P. Dannenbring

Executive Secretary: Mr. T. Özçeri

MILITARY COMMITTEE

Chairman: Admiral R.H. Falls

Document NOT to be removed from file.

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DÉCLASSIFIÉ - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

CONTENTS

Item	Subject	Paragraph Nos.
I.	Statements on political subjects (Restricted attendance)	-
II.	Poland	1 - 82

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

I. STATEMENTS ON POLITICAL SUBJECTS

(Restricted Attendance)

II. POLAND

1. The CHAIRMAN recalled that since the last examination by the Council of the situation in Poland, the Political Committee had continued its practice of closely monitoring developments in that country. Clearly, the most significant event during this period had taken place on 31st July, when Solidarity had called for public protests to mark the second anniversary of the Gdansk accords. While the turnout had been less than the Solidarity leadership might have hoped for, it had been sufficiently large and had provoked such violence as to give the régime good cause for concern. On the economic side, there had been some improvement in the availability of food stuffs, but overall short-term prospects remained bleak given the severity of Poland's balance of payments difficulties and the absence of a coherent programme for reviving industry and reforming the economy in general.

2. In the light of evidence available, he concluded that popular discontent in Poland remained deeply routed and widespread. The Polish authorities had made clear their determination to maintain martial law as long as they deemed necessary. Although a large number of Poles detained when martial law had been first imposed had now been released, many of their places had been taken by others arrested since then. In the meantime, the régime had made it clear that it had no intention of resuming a genuine dialogue with Solidarity. In these circumstances, he believed that the Council might wish to discuss policy aspects of the Polish problem in the light of the likelihood that the three conditions contained in the January NATO Declaration would not be met in the forseeable future, if ever.

3. The DANISH REPRESENTATIVE characterized the situation in Poland as serious and lacking any prospect of an early improvement. Recent events had served only to aggrevate further the antagonism between the military régime and the population.

4. He went on to say that Poland's military leaders seemed determined to use all necessary means to maintain control but had noting in substance to offer the population. It might be that General Jaruzelski would do anything to avoid a Soviet intervention and was prepared to pay the price by suppressing the aspirations of the population. This had created frustrations which had found their strong expression on the second anniversary of the signing

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DÉCLASSIFIÉ - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

of the Gdansk agreement on 31st August. It was still too early to fully assess the significance of these events, but the disturbances had been the most comprehensive since the introduction of martial law with an estimated number of demonstrators of around 150,000. Five persons had been reported killed by the security forces and a large number wounded. It appeared that Solidarity had regained sufficient strength to plan and carry through nationwide protest actions directed against the régime. The possibility of new disturbances could therefore not be ruled out. A likely date for such disturbances would be the anniversary of the introduction of martial law on 13th December, but earlier dates could also be used for such manifestations.

5. He went on to note that the Catholic Church appeared generally more hesitant than in the past, possibly for fear of the situation getting out of control. However, Archbishop Glemp had recently expressed support for the re-establishment of "green Solidarity" and had called anew for the release of internees and the restoration of independent trade unions. If one added to this the extremely serious economic situation, the deteriorating supply situation and the marked drop in the standard of living on an average of 25%, the prospects of improvement in Poland were indeed gloomy.

6. Turning to developments in Poland in the light of the declaration by the Alliance on 11th January, he expressed the view that prospects for early fulfilment of the three conditions contained in the Declaration appeared poor. Nevertheless, in order to maintain pressure upon the Polish régime, and the Soviet Union, the West must adhere to these three demands, since new political signals could be misinterpreted as conveying the impression that the West was now ready to accept the situation. The events of 31st August and the indications of increased aggression in Poland against the political opponents of the régime served to further strengthen this view.

7. He added that, in view of the strong western interest in developments in Poland and sympathy for the Polish people, the Danish Authorities believed that it would not be right to insist solely on the fulfilment of the three conditions, while refusing to have anything to do with the Polish régime and thereby isolating Poland and its people.

8. This was not to say that the question of contacts between western governments and the Polish régime did not call for careful consideration. On the one hand, the West had to refrain from contacts which could be interpreted as an acceptance of the present Polish policy. On the other, the western countries had to maintain sufficient contacts with

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

Poland to make it possible for them to express their sympathy with the Polish people and mark their interest in, and attitude to developments in that country.

9. In the Danish view, since the present situation did not justify the sending of positive political signals to Poland, it was not appropriate to resume a normal pattern for the exchange of bilateral visits. At the same time, Denmark did not believe that the situation necessitated a total halt in contacts of a more occasional nature, such as those which had taken place in the context of UN meetings. Thus, at present, the Danish Authorities were giving positive consideration to a Polish request for a conversation between the two countries' foreign ministers during the UNGA. In keeping with this, the Danish Prime Minister during his participation in the UN Special Assembly on Disarmament, had held a conversation with the then Polish Minister of Foreign Affairs, Mr. Czyrek.

10. Turning to the question of the resumption of negotiations on rescheduling Poland's foreign debt, he expressed the view that a western opening on this matter would be interpreted as a positive political signal and was therefore inappropriate in the present circumstances. Nevertheless, Denmark was aware of the argument put forward by the United Kingdom to the effect that the absence of negotiations might facilitate the position of the Polish government. A resumption of the negotiations might thus put the government of Warsaw under certain pressure.

11. Finally, with regard to the outcome of the Council's deliberations at the present meeting, he expressed the view that no firm conclusions should be drawn at this stage regarding the Alliance's position on the Polish situation. He believed that further careful reflection was required in the light of the different interventions to be made at this meeting, and suggested that the Council should consult again on this subject in two or three weeks.

12. The NORWEGIAN REPRESENTATIVE said that his Authorities also welcomed this opportunity for a discussion of the situation in Poland and its implications. Norway attached great importance to the pursuit of a co-ordinated policy by the Alliance on this subject.

13. He went on to say that his Authorities assessment of the situation following recent events in Poland was similar to that put forward by the Chairman. Norway agreed that neither the Polish Government nor Solidarity, nor the Catholic Church had gained from the events of 31st August, which had merely aggravated

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

tensions within Polish society and further delayed the process of reconciliation. Furthermore, in view of Poland's external situation, it was clear that the Jaruzelski régime had little to offer which might satisfy its opposition.

14. He believed that the Soviet leadership had every reason to be satisfied with the repressive measures which the Polish Government had taken in response to the unrest which had manifested itself on 31st August. On the other hand, the events had confirmed that the situation in Poland was far from stable by any Communist norms. Furthermore, the anomaly of the very modest rôle being played by the united workers' parties must also be of constant concern to the Soviet leadership. In this context, it would be interesting to see what came of Olszowski's present visit to Moscow.

15. Turning to contacts between representatives of Allied nations and the Polish régime, he said that his Authorities did not believe that the present situation merited the resumption of a normal political dialogue with Poland. Nevertheless, there was a need to monitor developments there closely and to respond to positive signals from the Polish régime even by meetings with Polish officials at the appropriate level on subjects of common interest.

16. He believed that the situation in Poland would continue to have a negative effect upon the CSCE process, but would urge the Allies to avoid allowing the CSCE process to fall into an impasse because of the Polish situation. Norway believed that it was important to bring the CSCE process forward as a possible means of influencing the Polish authorities in a positive direction.

17. Finally, as far as the present meeting was concerned, he agreed with his Danish colleague that no firm conclusions should be drawn at this stage, particularly since the Foreign Ministers of the Alliance were due to meet informally in Canada during October.

18. The GERMAN REPRESENTATIVE said that his Authorities considered this meeting in the context of preparations for the informal meeting of Alliance Foreign Ministers in Canada, as well as the forthcoming discussions at the United Nations General Assembly. Consequently, he could agree that at the outcome of the present meeting a brief statement should be made to the press, if required, indicating that the Council had continued its discussions on this subject.

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

19. He went on to say that his Authorities' evaluation of recent developments resembled those of his colleagues. He recalled that his Authorities had regarded the measures announced by the Jaruzelski régime in July 1982 as a step in the right direction, but had insisted that they must be followed by actions. The bloody events of 31st August had served only to widen the gulf between the self-declared objectives of the Polish régime and the sentiment of the Polish people. Consequently, the German Government believed that optimism was not justified in the present circumstances and noted that some observers even expected a harsher line to be taken with regard to Solidarity, including perhaps the banning of the Trade Union.

20. However, one could not exclude the possibility that a debate would continue within the régime about the course to be taken in the light of failure of the Government's policies to produce results. Indeed, the choice was one of continued submission to Moscow or finding ways and means of re-opening the dialogue. As far as political parties in Poland were concerned, the rôle of the Communist party was less a factor in the present circumstances than it had been a year earlier, and its prestige would not easily be restored in a short time.

21. Turning to the policy to be adopted by the Allies towards Poland, he suggested that the three western demands should continue to be the framework for Alliance policy and he urged that the Allies should do nothing which would discourage a return to the pre-December 1981 situation. In the event of the Warsaw régime producing visible and credible signs in that direction, it would be for the Allies to lend their support. In this extremely difficult situation, the Polish Church was to be observed calling both sides to moderation, while steadfastly adhering to the same three requirements.

22. He went on to say that while it must be recognized that some interness had been released, the Polish authorities had also committed others for trial by criminal courts. In view of this situation, he would propose that the Allies might clarify their demand for an immediate release of detainees by including a separate demand for an amnesty for those sentenced under the provisions of martial law.

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

23. As far as contacts with the Polish régime were concerned, he recalled that since the imposition of Martial Law, no German Government Minister had gone to Warsaw, and he believed that the time was still not right for normal contacts to be resumed. Nevertheless, the German Authorities did believe that meetings with Polish representatives, particularly on mutual ground (for example at the United Nations), could be useful in influencing the policy of the Polish authorities, provided that they were occasional in nature and had a clear objective in mind.

24. With regard to the rescheduling of Poland's current debts, he believed that any step in this direction could be misconstrued as a gesture towards the régime without any changes in the general situation in Poland having taken place. At the same time, Germany continued to support the proposal put forward by France to pursue discussions in the so-called "Club of Paris" on the Polish economic situation in application of the rescheduling agreement of 1981. He further noted that rescheduling negotiations and talks between private banks were currently taking place and might be expected to throw light on the Polish position with regard to rescheduling as such.

25. He concluded by suggesting that Foreign Ministers might wish to refine the conditions for a resumption of rescheduling talks when they discussed the Polish situation in general, as well as Allied policy vis-à-vis the Soviet Union in this context, during their forthcoming discussions in Canada.

26. The UNITED STATES REPRESENTATIVE said that it was clear that events since the 25th July had given no indication that the Polish government intended to move significantly towards fulfilment of the conditions set out by the Allied Ministers of Foreign Affairs on 11th January. At the same time, popular acceptance of martial law in Poland had evidently not increased since the Allies' own decision to postpone their discussion of this situation until after the 31st August celebrations, in light of the developing situation.

27. The fact that many thousands of Poles had taken to the streets on 31st August, despite serious government warnings, provided evidence of the deep-rooted support for Solidarity. At the same time, the Polish government had demonstrated its own ability to maintain public order even at the expense of casualties. However, the government's ability to handle unexpected outbreaks of violence which could quickly escalate into uncontrollable situations remained in doubt, and Jaruzelski's use of riot troops even against small groups of people would probably serve only to exacerbate public feelings. The events of 31st August had resolved none of Poland's problems and the gulf between the Polish people and the Warsaw régime appeared to be widening in face of the latter's unwillingness to restore human rights and bring about reconciliation.

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

28. He went on to say that the rate of economic decline had slowed somewhat, but clearly economic recovery could not take place without a substantial input of new western credits and there had already been some measures, however unconvincing, which had been taken by Jaruzelski in the hope that western sactions might be lifted. These steps had not, however, resulted in any marked improvement in Poland, where the more onerous aspects of martial law continued to prevail.

29. He believed that it was vital that the Allies should maintain their pressure upon both the Polish and the Soviet governments until their criteria had been satisfied, and in this respect he agreed with his Danish and German colleagues that the Allies should adhere to the three conditions set out by Foreign Ministers on 11th January.

30. In the meantime, the United States believed that it would be extremely unwise to agree to any rescheduling negotiations in the present circumstances. Since the Polish government had no capacity to repay its debts at present, any rescheduling would inevitably involve new credits from the West.

31. He agreed with the need for the Council to continue to monitor the situation and suggested that it might be useful to discuss how much progress towards satisfying the three conditions would justify a modification in the Allied position.

32. As far as political contacts with the Polish régime were concerned, his Authorities believed that the resumption of high level political contacts would send the wrong signal to the Polish authorities, as well as to Moscow, and would therefore hope that the Allies could maintain their common approach. However, if some countries felt that bilateral contacts at the United Nations General Assembly would be useful, they should take place in such a manner that they would not be interpreted as an approval of the Polish régime.

33. The United States believed that any consultations with Poland on the subject of CSCE should be conducted at the working level. The problem here was that Poland was represented in Madrid at the level of its Deputy Foreign Minister, and thus even limiting discussions to the level of heads of delegation would, in the opinion of the United States, send an undesired signal to the Polish régime. However, it was to be hoped that the Allies would maintain that same unity with regard to the CSCE which had served them well through the Madrid talks and which would be crucial to their objectives in the future.

34. Finally, he could agree to the release of a press statement on the basis already suggested.

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DÉCLASSIFIÉ - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

35. The NETHERLANDS REPRESENTATIVE agreed with the aforegoing speakers that recent events in Poland had failed to bring any clarification or improvement to the internal situation. Consequently, any change in the Allied position as set out by Foreign Ministers on 11th January would send the wrong signal to the Polish leadership as well as to western public opinion.

36. As far as bilateral consultations were concerned, the Netherlands Authorities did not believe that it was desirable to re-establish normal political contacts with either Poland or the Soviet Union at this time. They also agreed that high-level contacts on CSCE would be undesirable in the present circumstances.

37. The Netherlands Authorities favoured a strict adherence by the Allies to the basic criteria established on 11th January. There was little doubt that the situation in Poland would continue to have a negative influence on the CSCE process, but as Norway had stated, it was to be hoped that the process would continue.

38. Finally, while expressing the hope that future developments in the situation would be positive, he underlined that they would have to be analysed carefully before any adjustment could be made to the measures agreed by the Allies.

39. The UNITED KINGDOM REPRESENTATIVE observed that the Council appeared to be generally agreed that the events of 31st August had resulted in something of a political stalemate, while providing clear evidence of the entrenchment of popular discontent in Poland. The Solidarity trade union had shown that it was still capable of channelling popular feeling to a considerable extent and the régime had demonstrated its ability to contain, but not to win over, the opposition. It was to be hoped that the régime would now draw the conclusion that it had no alternative but to take measures of relaxation and return to a dialogue if it was to win over the opposition.

40. He recalled that in July the United Kingdom Authorities had stated their preference for sending Jaruzelski a positive signal at an appropriate time in order to encourage him to pursue the middle path which he had proclaimed in public at that time. The United Kingdom continued to see value in a flexible approach, and recognized the eventual need for the West to adjust its relations with Poland in a way which took account of the new realities as well as of its own interests.

41. However, any signal in the present circumstances would clearly be misunderstood. Consequently, he fully agreed with his Danish and German colleagues with regard to the normalization of contacts with the Polish régime, although

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DÉCLASSIFIÉ - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

the United Kingdom Government did see advantages in meetings of an exceptional nature on mutual ground. Indeed, some contacts of such a nature had already taken place on the fringe of certain international meetings.

42. However, the important goal was to maintain co-ordination between the Allies and not to allow this to become one more area of Alliance disaccord.

43. As far as rescheduling of the Polish debt was concerned, he took note of the strong financial arguments in favour of a resumption of talks, and would suggest that it was open to doubt whether it had ever been intended in the communiqué of January that the suspension of talks should be indefinite or should be subordinate to the three conditions. While recognizing that the time was not yet ripe for any move towards resumption, the United Kingdom, like Germany, would welcome active follow-up of the French suggestion for a meeting of technical experts in the appropriate grouping.

44. The United Kingdom believed that the Polish situation should be kept under close scrutiny and that the Allies should be ready to review their response in the light of developments in that country. The Political Committee might be asked to report on what factors would be important in the Allies' consideration of developments there and how improvements in the situation, short of a total fulfilment of the criteria, might be defined. The development of trade union legislation and moves to existing features of martial law would be important indicators, although other development such as progress on reform within the party, the policy of consultation and conciliation through the Council of Nation Rebirth and overall developments in economic reform and self-management, would also be significant factors.

45. Finally, he could agree to the issue of a brief statement following the present meeting to the effect that the Council was continuing to review developments in the situation.

46. The ITALIAN REPRESENTATIVE said that in the view of his Authorities, the events of 31st August should be considered as a confirmation of the enduring strength of Solidarity and of its determination to resume a position of importance on the Polish political scene, which had recently tended to be dominated by the dialogue between the State and the Church.

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DÉCLASSIFIÉ - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

47. He went on to suggest that the consequences of these events for the Jaruzelski régime were not entirely negative. Certainly, the government was bound to recognize that its repression had not been sufficiently effective since, during the eight months of martial law, it had not managed to put Solidarity completely out of action. Nevertheless, it could take some satisfaction in having controlled the situation with only a few demonstrations of violence, and none of which had threatened the régime. This was no mean accomplishment, particularly in the eyes of Moscow, and reinforced Jaruzelski's position as guardian of order.

48. The overall situation, however, remained extremely gloomy. The three western demands had been largely ignored, particularly the call for a dialogue between the Authorities and Solidarity, which now appeared even more remote. While prior to 31st August, the authorities had intimated their intention to reconstruct the trade union movements along completely new lines, they had multiplied their efforts since then to divide and weaken Solidarity.

49. He went on to say that the position set out by the Allies on 11th January continued to be valid, but might be clarified in the light of recent events. The West should only be satisfied with a solution which corresponded to the demands set out in the Atlantic Declaration of 11th January. Against this background, the policies pursued by the Jaruzelski régime could only be described as insufficient.

50. At the same time, there was no escaping the fact that Jaruzelski remained the only stable feature in a very uncertain political landscape and of the conceivable options in this situation, his presence was perhaps one of the less unfavourable for the interests of the West.

51. Turning to relations between the Allies and Poland, he said that the subject of Poland's debt rescheduling merited particular attention. In the Italian view, the present arrangement which amounted to an unconditional postponement of this debt could not be allowed to continue. Italy would therefore prefer a positive solution to the problem, based on the criteria of moderation and prudence, in view of the fact that the evolution of the situation would no doubt be slow and uncertain.

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DÉCLASSIFIÉ - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

52. The Italian Authorities continued to believe that the line taken by the Allies on bilateral contacts with the Polish authorities was valid and that political consultations should continue to be limited to informal meetings between Foreign Ministers, for example at the General Assembly, while high-level official contacts should be avoided, so as not to give any impression of normalization.

53. Finally, he agreed that any statement to the press concerning the present meeting should be limited in the way already discussed.

54. The BELGIAN REPRESENTATIVE said recent events in Poland reflected the even harsher measures of repression taken by the Polish Army, as well as a further hardening of the government line. The reaction of the Jaruzelski régime to these events showed that the authorities lacked any policy other than the maintenance of law and order and self-preservation. In particular, they lacked the political courage necessary to re-establish a dialogue with Solidarity.

55. He personally had been shocked by the brutality of the Polish authorities in their reaction to the incidents which could only be described as a miserable failure by the terms of the Helsinki Final Act. Indeed, it was for this reason that the Belgian Government had postponed indefinitely the meeting of the Belgo-Polish Cultural Commission.

56. He went on to inform the Council that the Belgian Foreign Minister had been invited to bilateral discussions with the Polish Foreign Minister during the meeting of the United Nations General Assembly in New York. The Belgian Foreign Minister had accepted, in principle, due to the continued internment of a Belgian national in Warsaw. However, he underlined the special nature of this case and assured his colleagues that the meeting would take place with the utmost discretion. Moreover, the Belgian Foreign Minister was prepared to cancel the proposed meeting if this was the preference of the Allies.

57. Finally, he agreed with earlier suggestions that the Polish situation and Allied reactions to developments in that country should continue to be monitored in the Political and Economic Committees.

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

58. The CHAIRMAN said that it was his understanding from the previous interventions that the Council was not generally in favour of such high level contacts with Polish officials.

59. However, it was for the Belgian Foreign Minister alone to arrive at a decision in the light of prevailing circumstances.

60. The TURKISH REPRESENTATIVE communicated to the Council a report which he had received from the Turkish Embassy in Warsaw concerning a conversation which had recently taken place between the Turkish Ambassador to Poland and Archbishop Glemp.

61. Archbishop Glemp had begun by pointing out that 1983 would mark the 300th Anniversary of the siege of Vienna, and he had added that Poland continued to be grateful for the attitude taken by the Ottoman Government in non-recognition of the partition of Poland.

62. Turning to more topical subjects, Archbishop Glemp had spoken of the warm welcome which President Brezhnev had extended to General Jaruzelski on his visit to the Soviet Union, during which the Soviet leader had promised economic assistance to Poland. Archbishop Glemp said that it was difficult to imagine that there could have been a direct connection between the visit to Crimea and to the increase in domestic unrest in Poland at the end of August. He had preferred to attribute the disturbances to internal factors and had made particular mention of the attitude of anti-Soviet Communists in Poland. He had suggested that these might either by Trotskyist or pro-Peking in their allegance, adding that it was not impossible that both elements had been involved and had been in league with the extreme right.

63. He had related how he himself had urged the Polish authorities to release Lech Walesa because "as long as Walesa was not free, it was difficult to determine the real strength of Solidarity". While recognizing that many Poles continued to support Solidarity, Archbishop Glemp had said that he could see no place for Solidarity in Polish society at present. Indeed, many underground members of the trade union had preferred to return to their normal way of life and activities.

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

64. Finally, he had expressed the fear that unless a dialogue was resumed in Poland in the near future, the present tensions would only increase further. He had repeated that, in his thinking, the only way to avoid an exacerbation of the situation was to free Walesa, although he doubted whether the government could afford to do so.

65. The SPANISH REPRESENTATIVE said that the uncertainties which prevailed in Poland following the events of 31st August necessitated the utmost caution in any reappraisal of the decisions which the Allies had taken in the past. For their part, his Authorities still firmly believed in the criteria which had been approved by the Council on 11th January and continued to regard them as the basis for future co-ordination of the Allied position on the Polish situation.

66. He went on to observe that while the Jaruzelski régime appeared to be maintaining a limited degree of order in the country, the recent incident at the Polish Embassy in Berne suggested that through vicious and unfounded attacks on Solidarity, the Polish authorities were trying to drive a wedge between the trade union and its militants. This revealed another undesirable facet of the régime's activities.

67. In the present circumstances, the Spanish Government was of the opinion that the decisions of the "Club of Paris" should be maintained with regard to economic sanctions, and in particular the rescheduling of Poland's debts.

68. As far as bilateral contacts were concerned, Spain had not engaged in any high level exchanges since the imposition of martial law, and had suspended the meetings of several joint commissions. In addition, Poland had been requested to cancel a visit to Madrid by the Polish Vice-Premier.

69. On CSCE, Spain shared the view that events in Poland would continue to affect the CSCE process, but agreed that it would be wrong for the West to allow the CSCE process to fall victim to the Polish situation. Spain agreed that the Allies would have to co-ordinate carefully their policy in this area, and agreed that the forthcoming meeting in Canada would provide an ideal opportunity for discussion of this subject by Alliance Foreign Ministers.

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DÉCLASSIFIÉ - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

70. Finally, he too could agree to the issue of a brief statement to the press on an "if asked" basis.

71. The CANADIAN REPRESENTATIVE said that he had listened with interest to the general assessment by the Chairman and to the evaluations of his colleagues. Clearly, the events of 31st August had served only to produce increase bitterness and dissension within Polish society and to reduce the chances of a dialogue.

72. Indeed, prospects for the future of Poland were extremely gloomy. In view of the prevailing circumstances, the Canadian Authorities did not believe that this was an appropriate time for modifying the Alliance's response to the imposition of martial law in Poland or the three conditions for a return to normal relations as set out by Alliance Foreign Ministers on 11th January. The Allies should continue to show firmness in their attitude towards the Polish régime, but that firmness should be coupled with a readiness to respond to any genuine measures of relaxation. One area which he felt did call for careful consideration by the Allies was that of bilateral consultations. He tended to agree with his Danish, German and United Kingdom colleagues that, while it was not appropriate to resume normal political consultations in the present circumstances, the Allies were in a position to gain from occasional contacts, for example on the fringe of the United Nations General Assembly.

73. As far as economic sanctions and the rescheduling of Poland's debt were concerned, he agreed with those who had already stated that this was not an appropriate time to give serious consideration to any relaxation measures by the Allies. He further agreed that it was important that the "Club of Paris" should continue to devote its attention to this problem. It was clear that the Allies would have to examine their policies on debt rescheduling and other matters in the light of the developing situation. In this context, he agreed with the proposal of his United Kingdom and United States colleagues that the Political Committee should study and report back to the Council on what steps might be taken by the Polish régime which would merit a positive response from the Allies.

74. Finally, he could agree with the proposal to issue a short press statement on an "if asked" basis.

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

75. The FRENCH REPRESENTATIVE said that his Authorities' evaluation of the recent events in Poland was similar to that of his colleagues. In particular, the situation did not enable any clear-cut conclusions to be drawn at this stage, other than that the policy pursued by the Jaruzelski government under martial law had been a failure from the political and the economic point of view.

76. From the Soviet standpoint the situation was also extremely preoccupying. Indeed, for the first time, the Soviet press was beginning to apportion blame to particular sectors of Polish society; for example the peasantry, the Church.

77. In this sad and dangerous stalemate, the reactions of the West must be firm. For their part, the French Authorities had reacted firmly on 2nd September by issuing a strongly-worded statement condemning the events of 31st August. That statement had been issued in the belief that the intricate fabric of Franco-Polish relations could not continue their normal course, unaffected by what was happening in the country.

78. He went on to say that it could not be ruled out that the French Foreign Minister might meet his Polish counterpart in New York. However, he assured the Council that France would strenuously avoid any initiative which might be interpreted as a weakening of the French position. Indeed, the French Government attached great importance to strict adherence by all of the Allies to the three conditions set out in the Atlantic declaration of 11th January.

79. With regard to the press release, he suggested that it might be opportune to include a reminder of those three stipulations.

80. The GREEK REPRESENTATIVE said he had not received any instructions on this subject, but shared the view that any statement to the press should be as brief and as to the point as possible.

81. The UNITED KINGDOM REPRESENTATIVE regretted that pending further instructions from his Authorities, any press statement which went beyond a simple announcement that the present meeting had taken place would have to be subject to a reservation by the United Kingdom.

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DÉCLASSIFIÉ - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

82. The COUNCIL:

(1) took note of the statements made during discussion;

(2) agreed that recent events in Poland offered little prospect for the fulfilment of the conditions set forth by Foreign Ministers of the Alliance on 11th January 1982;

(3) requested the Political Committee to continue to monitor the situation closely and to advise the Council of the nature and scope of measures which would have to be taken by the Polish government towards satisfying those conditions before the Allies could consider modifying their position;

(4) agreed to return to this subject at a future meeting in the light of the conclusions of the Political Committee and in the context of its continuing consultations on the Polish situation;

(5) authorized the NATO spokesman to inform the press on an "if asked" basis that the Council had reviewed recent developments in Poland in keeping with its standing mandate on the matter.

NATO,
1110 Brussels.

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD
NORTH ATLANTIC COUNCIL

EXEMPLAIRE / COPY N° 66

N A T O C O N F I D E N T I E L

ORIGINAL : ANGLAIS
11 octobre 1982

PROCES-VERBAL
C-R(82)46

Procès-verbal de la réunion du Conseil tenue au siège de l'OTAN, le lundi 13 septembre 1982 à 15h30

PRESENTS

Président : M. Joseph M.A.H. Luns

BELGIQUE
M. M. Van Ussel

CANADA
M. B.M. Mawhinney

DANEMARK
M. F. Mørch

FRANCE
M. J-M. Mérillon

ALLEMAGNE
M. H.G. Wieck

GRECE
M. S. Vassilicos

ISLANDE
M. H.Sv. Björnsson

ITALIE
M. V. Tornetta

LUXEMBOURG
Col. P. Bergem

PAYS-BAS
M. J.G.N. de Hoop Scheffer

NORVEGE
M. K. Vibe

PORTUGAL
M. O.N. Valerio

ESPAGNE
M. J. Ruperez

TURQUIE
M. O. Olçay

ROYAUME-UNI
Sir John Graham

ETATS-UNIS
M. W. Tapley Bennett

N A T O C O N F I D E N T I E L

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

SECRETARIAT INTERNATIONAL

Secrétaire général adjoint pour les affaires politiques :	M. F. Dannenbring
Secrétaire exécutif :	M. T. Özçeri

COMITE MILITAIRE

Président :	Amiral R.H. Falls

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

SOMMAIRE

Point	Objet	Paragraphes N°
I.	Déclarations sur des problèmes politiques	-
II.	Pologne	1 - 82

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

I. DECLARATIONS SUR DES PROBLEMES POLITIQUES
(séance restreinte)

N A T O C O N F I D E N T I E L

II. POLOGNE

1. Le PRESIDENT rappelle que, depuis le dernier examen de la situation en Pologne par le Conseil, le Comité politique a continué à suivre attentivement l'évolution des événements dans ce pays. Il est clair que les plus importants, au cours de la période écoulée, ont été ceux du 31 juillet, lorsque Solidarité a appelé la population à manifester son mécontentement pour marquer le deuxième anniversaire des accords de Gdansk. Le résultat est sans doute resté en deçà de ce que les dirigeants de Solidarité avaient escompté, mais il a eu une ampleur et une violence suffisantes pour donner au régime une bonne cause de préoccupation. Sur le plan économique, on a constaté certaines améliorations des approvisionnements alimentaires, mais d'une manière générale les perspectives à court terme restent sombres étant donné la gravité des problèmes de balance des paiements de la Pologne et l'absence d'un programme cohérent de relance de l'industrie et de réforme de l'économie dans son ensemble.

2. Ces observations l'amènent à conclure qu'en Pologne le mécontentement populaire reste profondément enraciné et généralisé. Les autorités polonaises ont clairement marqué leur volonté de maintenir la loi martiale aussi longtemps qu'elles le jugeront nécessaire. Bien qu'un grand nombre des Polonais mis en détention dès l'imposition de la loi martiale soient maintenant libérés, ils ont dans bien des cas été remplacés par d'autres, arrêtés depuis lors. Dans l'intervalle, le gouvernement n'a laissé planer aucun doute sur ses intentions ; il n'entend en aucune manière reprendre un dialogue véritable avec Solidarité. Cela étant, le Conseil pourrait peut-être envisager les aspects politiques du problème polonais en tenant compte du fait que les trois conditions posées par l'OTAN dans sa déclaration de janvier dernier ne seront vraisemblablement pas réunies dans un avenir prévisible, voire à plus longue échéance.

3. Le REPRESENTANT du DANEMARK évoque la situation de la Pologne qui se caractérise par sa gravité et l'absence de toute perspective d'amélioration prochaine. Les événements récents n'ont servi qu'à exacerber davantage l'antagonisme entre le Conseil militaire et la population.

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

4. Les militaires au pouvoir paraissent résolus à mettre tous les moyens nécessaires en jeu pour garder la situation en mains, mais ils n'ont fondamentalement rien à offrir à la population. Il se pourrait que le Général Jaruzelski fasse tout pour éviter une intervention soviétique et soit disposé à payer le prix voulu en étouffant les aspirations de la population. Cela a provoqué un sentiment de frustration qui s'est exprimé avec vigueur lors du deuxième anniversaire de la signature des accords de Gdansk, le 31 août. Il est encore trop tôt pour évaluer toute la portée de ces événements, mais les désordres n'avaient encore jamais atteint une telle ampleur depuis l'imposition de la loi martiale : le nombre des manifestants a été estimé à quelque 150.000 personnes, cinq auraient été tuées par les forces de sécurité et beaucoup auraient été blessées. Solidarité semble avoir regagné suffisamment de moyens pour organiser et mener à bien dans tout le pays des actions de protestation contre le régime. L'éventualité de nouvelles perturbations n'est donc pas à exclure. On pourrait avancer à cet égard la date du 13 décembre, qui marquera l'anniversaire de l'imposition de la loi martiale, mais ces manifestations pourraient également se produire à des dates plus rapprochées.

5. L'Eglise catholique paraît dans l'ensemble faire preuve de plus d'hésitations que par le passé, peut-être par crainte de voir la situation dégénérer. Cependant, Mgr Glemp s'est récemment déclaré favorable au rétablissement de "Solidarité verte" et a réclamé à nouveau la libération des personnes internées et la reprise des activités des syndicats indépendants. Si l'on ajoute à ce tableau l'extrême gravité de la situation économique, la détérioration des approvisionnements et la forte baisse du niveau de vie qui atteint 25 % en moyenne, on constate que les perspectives d'amélioration en Pologne sont véritablement très sombres.

6. Evoquant les événements de Pologne à la lumière de la déclaration de l'Alliance du 11 janvier, il estime qu'il y a peu de chances de voir se réaliser prochainement les trois conditions posées dans ce texte. Pour maintenir leur pression sur le gouvernement polonais et sur l'Union soviétique, les Occidentaux doivent néanmoins s'en tenir à ces trois critères, car de nouveaux signaux politiques risqueraient de donner, à tort, l'impression qu'ils sont maintenant prêts à accepter la situation. Ce point de vue est encore corroboré par les événements du 31 août et les rumeurs d'un renforcement des attaques contre les opposants politiques au régime.

7. Par ailleurs, en raison de l'intérêt marqué que portent les Occidentaux à la situation en Pologne et de leur sympathie pour le peuple polonais, les autorités du Danemark considèrent qu'il ne serait pas juste d'insister uniquement sur les trois conditions à

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

remplir en refusant d'avoir quoi que ce soit à faire avec l'équipe au pouvoir, isolant ainsi la Pologne et sa population.

8. Cela ne signifie pas que la question des contacts entre les gouvernements occidentaux et les autorités de la Pologne ne mérite pas un examen approfondi. Les Occidentaux doivent, d'une part, s'abstenir de tout contact pouvant être interprété comme une acceptation de la politique actuellement suivie par la Pologne, mais d'autre part, ils doivent maintenir avec ce pays des contacts suffisants pour pouvoir témoigner leur sympathie au peuple polonais et exprimer leur intérêt pour les événements qui y surviennent ainsi que leur attitude à cet égard.

9. Comme la situation actuelle ne justifie pas d'envoyer des signaux politiques positifs à la Pologne, le Danemark estime qu'il n'est pas indiqué de reprendre le cours normal des visites bilatérales. Dans le même temps, il ne croit pas que la situation nécessite un arrêt total des contacts d'ordre plus épisodique, comme ceux qui ont lieu dans le cadre des Nations Unies. C'est ainsi qu'actuellement les autorités danoises envisagent de réserver un accueil favorable à une demande des autorités polonaises qui souhaiteraient que les ministres des affaires étrangères des deux pays se rencontrent à l'occasion de l'Assemblée générale des Nations Unies. C'est dans cet esprit que le Premier ministre danois a eu un entretien lors de l'Assemblée extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement avec M. Czyrek, alors Ministre des affaires étrangères de la Pologne.

10. Evoquant ensuite la reprise des négociations sur le rééchelonnement de la dette extérieure de la Pologne, il déclare qu'une ouverture occidentale sur la question serait interprétée comme un signal politique positif et qu'il n'est par conséquent pas de mise dans les circonstances actuelles. Le Danemark ne néglige pas pour autant l'argument avancé par le Royaume-Uni selon lequel l'absence de négociation risque de faciliter la position du gouvernement polonais. En reprenant les négociations, on pourrait ainsi exercer une certaine pression sur Varsovie.

11. Enfin, en ce qui concerne le résultat des délibérations du Conseil à la présente séance, il estime qu'il ne faudrait tirer à ce stade aucune conclusion définitive sur la position de l'Alliance à l'égard de la situation en Pologne. Les diverses interventions qui seront faites appelleront une nouvelle réflexion approfondie et il propose que le Conseil se consulte à nouveau dans deux ou trois semaines.

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

12. Le REPRESENTANT de la NORVEGE déclare que ses autorités se félicitent, elles aussi, de cette occasion de débattre de la situation en Pologne et de ses incidences. Son pays attache une grande importance à ce que l'Alliance continue à coordonner son action sur ce sujet.

13. L'analyse de ses autorités après les récents événements survenus en Pologne recoupe celle du Président. Elles estiment en effet que les événements du 31 août n'ont rien apporté au gouvernement polonais, à Solidarité ou à l'Eglise catholique et n'ont contribué qu'à aggraver les tensions au sein de la société polonaise et à retarder encore le processus de réconciliation. En outre, si l'on considère la situation de la balance extérieure de la Pologne, il est clair que le gouvernement du Général Jaruzelski n'a guère d'éléments à offrir pour contenter l'opposition.

14. Les dirigeants soviétiques ont, à son avis, toute raison d'être satisfaits des mesures de répression que le gouvernement polonais a prises pour riposter à l'agitation qui s'est manifestée le 31 août. En revanche, les événements ont confirmé que la situation en Pologne est loin d'être stable au sens où l'entendent les communistes. En outre, le rôle paradoxalement très modeste joué par le parti ouvrier unifié doit également être source de préoccupation constante pour les dirigeants soviétiques. Dans ce contexte, il serait intéressant de voir quels seront les résultats de l'actuelle visite à Moscou de M. Olszowski.

15. Evoquant les contacts entre les représentants des pays de l'Alliance et le gouvernement polonais, il déclare que ses autorités ne jugent pas que la situation actuelle justifie la reprise d'un dialogue politique normal avec la Pologne. Il est néanmoins nécessaire de suivre attentivement ce qui s'y passe et de répondre aux signaux positifs lancés par le gouvernement polonais, voire par le biais de réunions à un niveau approprié avec des personnalités polonaises sur des questions d'intérêt commun.

16. La situation en Pologne continuera d'avoir une incidence négative sur le processus de la CSCE, mais il souhaiterait instamment inviter les Alliés à ne pas laisser ce processus tomber dans une impasse en raison des événements de Pologne. La Norvège considère qu'il importe de réaliser des progrès dans ce domaine car la CSCE constitue un moyen éventuel d'influencer les autorités polonaises dans une direction positive.

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

17. Enfin, pour ce qui concerne la présente séance, il reconnaît avec son homologue danois qu'il ne faut tirer aucune conclusion définitive pour le moment, d'autant que les Ministres des affaires étrangères des pays de l'Alliance doivent se rencontrer à titre informel au Canada dans le courant du mois d'octobre.

18. Le REPRESENTANT de l'ALLEMAGNE déclare que ses autorités situent les présentes délibérations dans le contexte de la préparation de la réunion informelle des Ministres des affaires étrangères de l'Alliance au Canada, ainsi que des prochains échanges de vues de l'Assemblée générale des Nations Unies. En conséquence, il est d'accord pour qu'une brève déclaration soit présentée le cas échéant à la presse, à l'issue de la séance, afin d'indiquer que le Conseil a poursuivi ses débats sur la question.

19. L'évaluation des derniers événements faite par son pays ressemble à celles de ses homologues. Il rappelle que ses autorités ont vu dans les mesures annoncées par le gouvernement du Général Jaruzelski en juillet 1982 un pas dans la bonne direction, tout en faisant valoir qu'elles doivent être suivies par des actes. Les événements sanglants du 31 août n'ont servi qu'à approfondir l'abîme entre les objectifs proclamés par les dirigeants polonais et le sentiment de la population. L'Allemagne estime ainsi que l'optimisme ne se justifie pas, dans les circonstances actuelles, et certains observateurs s'attendent même à voir adopter une ligne plus dure à l'égard de Solidarité, allant peut-être jusqu'à l'interdiction du syndicat.

20. On ne peut cependant exclure la possibilité de voir le débat se poursuivre au sein du gouvernement sur la conduite à tenir devant le manque de résultats de la politique qu'il a suivie. En fait, il s'agit de choisir entre le maintien de la soumission à l'égard de Moscou et la recherche des moyens de rouvrir le dialogue. En ce qui concerne les partis politiques en Pologne, le parti communiste joue dans les circonstances actuelles un rôle moindre qu'il y a un an et il ne sera guère aisé de rétablir rapidement son prestige.

21. S'agissant de la politique à adopter par l'Alliance, à l'égard de la Pologne, il pense qu'elle devrait continuer à s'inscrire dans le cadre fixé par les trois conditions émises par les Occidentaux et il invite instamment les Alliés à ne rien faire qui puisse empêcher un retour à la situation antérieure à décembre 1981. Au cas où Varsovie donnerait des signes visibles et crédibles dans cette direction, il appartiendrait aux Alliés de les encourager. Dans cette situation extrêmement délicate, on observe que l'Eglise polonaise appelle les deux parties à la modération, tout en continuant d'adhérer fermement à ces trois mêmes conditions.

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

22. Tout en devant admettre que certaines personnes internées ont été relâchées, on constate aussi que les autorités polonaises en ont envoyé d'autres aux assises. Devant cet état de choses, il suggère que les Alliés apportent des précisions à leur demande de libération immédiate des détenus en y incluant une disposition distincte exigeant l'amnistie pour ceux qui ont été condamnés en application de la loi martiale.

23. Pour ce qui est des contacts avec le régime polonais, il rappelle que depuis l'imposition de la loi martiale aucun ministre de son gouvernement ne s'est rendu à Varsovie et il pense que le moment n'est toujours pas venu de rétablir des relations normales. Néanmoins, l'Allemagne considère que des réunions avec des représentants de la Pologne - en particulier en terrain neutre (par exemple, aux Nations Unies) - pourraient contribuer à influencer la politique des autorités polonaises, à condition que ces rencontres aient un caractère occasionnel et un objectif bien défini.

24. Quant au rééchelonnement des dettes de la Pologne, il pense que toute initiative en ce sens risque d'être interprétée comme un geste en direction du gouvernement polonais, alors que rien n'a changé dans la situation générale du pays. Dans le même temps, l'Allemagne reste favorable à la proposition de la France qui a préconisé de poursuivre au sein du Club de Paris les discussions sur la situation économique de la Pologne en application de l'accord de rééchelonnement de 1981. Par ailleurs, des négociations et des entretiens ont lieu actuellement entre banques privées et cela pourrait jeter un jour nouveau sur la position de la Pologne à l'égard d'un réaménagement.

25. En conclusion, il pense que les Ministres des affaires étrangères qui se rencontreront prochainement au Canada pourraient tenter de préciser davantage les conditions d'une reprise des conversations sur le rééchelonnement de la dette lorsqu'ils examineront la situation de la Pologne en général, et d'expliciter aussi la politique de l'Alliance à l'égard de l'Union soviétique dans ce contexte.

26. Le REPRESENTANT des ETATS-UNIS déclare que de toute évidence les événements intervenus depuis le 25 juillet ne donnent nullement à penser que le gouvernement polonais entend prendre des initiatives véritables pour remplir les conditions définies par les Ministres des affaires étrangères des pays de l'Alliance le 11 janvier. Dans le même temps, la population n'accepte toujours manifestement pas mieux la loi martiale depuis la décision des Alliés de reporter leur examen de la situation après les célébrations du 31 août, afin de tenir compte de l'évolution de la situation.

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

27. Le fait que des milliers de Polonais soient descendus dans la rue le 31 août, malgré les sévères mises en garde lancées par le gouvernement, apporte la preuve que l'appui dont bénéficie Solidarité est profondément ancré dans la population. Mais à cette occasion, le gouvernement polonais a aussi démontré qu'il est capable de maintenir l'ordre public, même au prix de morts et de blessés. On peut cependant s'interroger sur son aptitude à faire face à des explosions soudaines de violence qui peuvent rapidement prendre de l'ampleur et dégénérer ; en faisant intervenir des unités anti-émeutes - même contre de petits groupes - Jaruzelski ne fera sans doute qu'exacerber les sentiments de la population. Les événements du 31 août n'ont résolu aucun des problèmes de la Pologne et l'abîme entre le peuple et les dirigeants semble se creuser davantage devant le refus de ces derniers de rétablir les droits de l'homme et d'amorcer la réconciliation.

28. Le fléchissement économique s'est un peu ralenti, mais il est évident que la reprise ne pourra pas avoir lieu sans une nouvelle injection considérable de crédits occidentaux dans l'économie; le Général Jaruzelski a déjà pris certaines mesures - cependant, peu convaincantes - dans l'espoir de voir les Occidentaux lever leurs sanctions. Ces initiatives n'ont toutefois abouti à aucune amélioration marquée en Pologne où la loi martiale reste en vigueur sous ses aspects les plus pesants.

29. Il est à son avis capital que les Alliés maintiennent leur pression et sur le gouvernement de Varsovie et sur celui de Moscou, tant qu'ils n'auront pas obtenu satisfaction et, à cet égard, il est d'accord avec ses homologues danois et allemand : les Alliés doivent s'en tenir aux conditions qui ont été fixées par les Ministres des affaires étrangères le 11 janvier.

30. En attendant, les Etats-Unis estiment qu'il serait extrêmement imprudent d'accepter des négociations quelconques sur un rééchelonnement de la dette dans les circonstances actuelles. Puisque le gouvernement polonais n'a aucun moyen de rembourser ses dettes pour l'instant, tout réaménagement correspondrait inévitablement à l'octroi de nouveaux crédits par les Occidentaux.

31. Il reconnaît que le Conseil doit continuer à suivre la situation et pense qu'il pourrait être utile d'étudier à partir de quel point les progrès accomplis pour réunir les trois conditions justifieraient une modification de la position alliée.

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

32. Au sujet des contacts politiques avec le gouvernement polonais, ses autorités estiment qu'en les reprenant à un niveau élevé, on lancerait un signal trompeur à l'adresse de Varsovie ainsi que de Moscou, c'est pourquoi elles espèrent que les Alliés pourront maintenir leur approche commune. Cependant, si certains pays jugent que des contacts bilatéraux à l'occasion de l'Assemblée générale des Nations Unies seraient utiles, il faudrait qu'ils aient lieu de façon à ne pouvoir être interprétés comme un aval donné au gouvernement polonais.

33. Les Etats-Unis considèrent que toute consultation avec la Pologne au sujet de la CSCE devrait être menée au niveau technique. Mais cela pose un problème car la Pologne est représentée à Madrid par son Vice-ministre des affaires étrangères, si bien que même si on limite les discussions au niveau des chefs de délégation cela reviendra - de l'avis des Etats-Unis - à envoyer un signal non souhaitable au gouvernement polonais. Quoi qu'il en soit, il faut espérer que les Alliés maintiendront à l'égard de la CSCE l'unité qui les a si bien servis tout au long des pourparlers de Madrid et qui aura une action déterminante sur leurs objectifs à l'avenir.

34. Pour terminer, il peut accepter qu'un communiqué soit diffusé à la presse, dans l'esprit déjà suggéré.

35. Le REPRESENTANT des PAYS-BAS estime avec les orateurs précédents que les récents événements de Pologne n'ont nullement permis de clarifier ou d'améliorer la situation intérieure. Par conséquent, toute modification de la position prise par les Ministres des affaires étrangères de l'Alliance le 11 janvier enverrait un signal trompeur aux dirigeants polonais de même qu'à l'opinion publique occidentale.

36. En ce qui concerne les consultations bilatérales, les autorités néerlandaises ne croient pas qu'il soit souhaitable de rétablir des contacts politiques normaux avec la Pologne ou l'Union soviétique pour le moment. Elles estiment également que des contacts de haut niveau au sujet de la CSCE seraient inopportuns dans les circonstances actuelles.

37. Les Pays-Bas préféreraient que les Alliés s'en tiennent strictement aux conditions fondamentales fixées le 11 janvier. Il ne fait guère de doute que la situation en Pologne continuera d'exercer une influence négative sur le processus de la CSCE mais, comme l'a indiqué la Norvège, il faut espérer qu'il se poursuivra.

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

38. Enfin, tout en exprimant l'espoir que la situation évoluera de façon positive, il souligne qu'il faudra l'analyser soigneusement avant de pouvoir apporter une modification quelconque aux mesures arrêtées d'un commun accord par les Alliés.

39. Le REPRESENTANT du ROYAUME-UNI observe que, dans l'ensemble, les membres du Conseil semblent reconnaître que les événements du 31 août ont abouti à une sorte d'impasse politique, tout en dénotant clairement la persistance du mécontentement populaire en Pologne. Le syndicat Solidarité a montré qu'il est toujours capable de mobiliser très largement la population et, de son côté, le gouvernement a démontré qu'il est en mesure de contenir - mais non de vaincre - l'opposion. Il faut espérer que les dirigeants vont maintenant parvenir à la conclusion qu'ils n'ont pas d'autre solution que de prendre des mesures d'apaisement et de renouver le dialogue s'ils veulent vaincre l'opposition.

40. Il rappelle qu'en juillet dernier, les autorités du Royaume-Uni ont marqué leur préférence pour l'envoi d'un signal positif le moment venu au Général Jaruzelski afin de l'encourager à poursuivre dans la voie moyenne qu'il avait prônée en public à l'époque. Le Royaume-Uni continue de croire à la valeur d'une approche empreinte de souplesse et reconnaît que les Occidentaux devront finalement aménager leurs relations avec la Pologne de façon à tenir compte à la fois des réalités nouvelles et de leurs propres intérêts.

41. Dans les circonstances actuelles, un signal ne pourrait aboutir qu'à une équivoque. C'est pourquoi il partage pleinement l'avis de ses homologues danois et allemand au sujet de la normalisation des relations avec le régime polonais, bien que le gouvernement britannique ne voit pas l'intérêt de réunions de caractère exceptionnel en terrain neutre. En fait, des contacts de ce genre ont déjà eu lieu en marge de certaines réunions internationales.

42. En tout état de cause, il importe de maintenir la coordination entre les Alliés et de ne pas laisser la question devenir un nouveau sujet de désaccord au sein de l'Alliance.

43. Passant au rééchelonnement de la dette polonaise, il prend note des solides arguments financiers qui prêchent pour une reprise des conversations; à son avis, il est d'ailleurs douteux que le communiqué de janvier dernier ait jamais envisagé de les suspendre indéfiniment ou de les subordonner à la réalisation des trois conditions fixées. Tout en reconnaissant que le moment n'est pas encore venu pour prendre une initiative quelconque en vue d'une reprise des pourparlers, le Royaume-Uni - comme l'Allemagne - se féliciterait que l'on donne activement suite à la proposition de la France suggérant une réunion d'experts techniques dans un groupement approprié.

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

44. Le Royaume-Uni considère qu'il faut garder attentivement la situation à l'étude et que les Alliés doivent être prêts à revenir sur leur position en fonction des rebondissements constatés dans le pays. Le Comité politique pourrait être invité à rendre compte des facteurs importants dans l'examen de la situation par les Alliés et à indiquer comment définir les améliorations de cette situation à défaut de conformité totale aux conditions posées. L'évolution de la législation relative aux syndicats et des modifications apportées à la loi martiale constitueraient d'importants indicateurs, bien qu'il y ait d'autres facteurs non négligeables tels que les progrès des réformes au sein du parti, la politique de consultation et de conciliation par le Conseil du renouveau national ou encore les initiatives générales touchant la réforme économique et l'autogestion.

45. Pour terminer, il peut marquer son accord sur la diffusion d'un bref communiqué à l'issue de la présente séance pour annoncer que le Conseil continue à suivre la situation.

46. Le REPRESENTANT de l'ITALIE déclare que, de l'avis de ses autorités, il faut voir dans les événements du 31 août la confirmation de la vigueur indestructible de Solidarité et de sa détermination à retrouver une place importante sur la scène politique polonaise qui tendait récemment à être dominée par le dialogue de l'Etat et de l'Eglise.

47. Les conséquences de ces événements pour le gouvernement du Général Jaruzelski ne sont pas entièrement négatives. Il est certain qu'il est obligé d'admettre que sa répression n'a pas été suffisamment efficace puisque, depuis l'imposition de la loi martiale, il y a huit mois, il n'est pas parvenu à empêcher entièrement Solidarité d'agir. Néanmoins, le gouvernement peut tirer une certaine satisfaction d'avoir réussi à prendre la situation en main, si l'on fait abstraction de quelques manifestations de violence dont aucune n'a d'ailleurs menacé le régime. Cela n'est pas un mince résultat, surtout aux yeux de Moscou, et vient renforcer la position de Jaruzelski en tant que gardien de l'ordre.

48. Malgré tout, la situation générale reste extrêmement sombre. Il n'a pratiquement été fait aucun cas des trois exigences posées par les Occidentaux, en particulier de l'appel au dialogue entre les autorités et Solidarité qui semble désormais plus éloigné que jamais. Alors qu'avant le 31 août les autorités annonçaient leur intention de reconstruire le mouvement syndical sur des bases entièrement nouvelles, elles ont depuis multiplé leurs efforts pour diviser et affaiblir Solidarité.

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

49. La position prise par les Alliés le 11 janvier garde toute sa valeur, mais des précisions pourraient y être apportées à la lumière des récents événements. Les Occidentaux ne devront se satisfaire que d'une solution remplissant les conditions émises dans la déclaration atlantique du 11 janvier. Dans ce contexte, la seule chose que l'on puisse dire de la politique menée par le gouvernement Jaruzelski est qu'elle laisse à désirer.

50. Dans le même temps, on ne peut échapper au fait que le Général Jaruzelski reste le seul élément stable de ce tableau politique très incertain et que, parmi les options envisageables dans cette situation, sa présence correspond peut-être à l'une des moins défavorables aux intérêts occidentaux.

51. Passant aux relations entre les Alliés et la Pologne, il déclare que le réaménagement de la dette polonaise mérite une attention particulière. L'Italie considère que l'arrangement actuel, qui revient à un report inconditionnel, ne saurait se prolonger davantage. Elle préférerait donc qu'une solution positive soit apportée à ce problème, sur la base des critères de modération et de prudence, étant donné que la situation évoluera sans doute avec lenteur et de manière incertaine.

52. Les autorités italiennes continuent à considérer que la ligne de conduite adoptée par les Alliés au sujet des contacts bilatéraux avec les dirigeants polonais reste valable et que les consultations politiques doivent toujours se limiter à des réunions informelles entre ministres des affaires étrangères, par exemple à l'Assemblée générale des Nations Unies, et qu'il convient en même temps d'éviter les contacts officiels de haut niveau afin de ne pas donner l'impression d'une normalisation.

53. Pour terminer, il déclare que le texte du communiqué qui sera remis à la presse après la présente réunion devrait être limité, de la façon déjà indiquée.

54. Le REPRESENTANT de la BELGIQUE déclare que les récents événements de Pologne témoignent de la radicalisation des mesures de répression prises par les forces polonaises ainsi que d'un nouveau durcissement de la ligne suivie par le gouvernement. La réaction de l'équipe au pouvoir montre qu'elle n'a pas d'autre politique que le maintien de l'ordre public et la volonté de rester en place. Les autorités sont en particulier dépourvues du courage politique nécessaire pour rétablir le dialogue avec Solidarité.

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

55. Il a personnellement été choqué par la brutalité avec laquelle les dirigeants polonais ont réagi aux incidents, manquement à l'Acte final d'Helsinki que l'on ne peut qualifier que de regrettable. En fait, c'est pour cette raison que le gouvernement belge a ajourné sine die la réunion de la commission culturelle belgo-polonaise.

56. Il informe ensuite le Conseil qu'un entretien bilatéral a été proposé au Ministre belge des affaires étrangères avec son homologue polonais à l'occasion de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York. Le Ministre belge des affaires étrangères a donné son accord de principe, étant donné le maintien en détention d'un ressortissant belge à Varsovie. Le représentant souligne cependant le caractère particulier de cette affaire et donne à ses collègues l'assurance que la rencontre sera entourée de la plus grande discrétion. Il précise en outre que le ministre est disposé à annuler la réunion envisagée si tel est le souhait des Alliés.

57. Pour terminer, il se déclare lui aussi d'avis que le Comité politique et le Comité économique devraient garder à l'étude la situation en Pologne et les réactions qu'elle suscite chez les Alliés.

58. Le PRESIDENT croit comprendre, d'après les interventions précédentes, que le Conseil n'est pas dans l'ensemble favorable à des contacts de haut niveau avec des personnalités polonaises.

59. Néanmoins, c'est au Ministre belge des affaires étrangères et à lui seul qu'il appartient de prendre une décision en fonction des circonstances du moment.

60. Le REPRESENTANT de la TURQUIE informe le Conseil d'une communication qu'il a reçue de l'ambassade de Turquie à Varsovie au sujet d'une conversation récente entre l'ambassadeur et Mgr. Glemp.

61. Mgr. Glemp a commencé par rappeler que 1983 marquera le 300ème anniversaire du siège de Vienne et a précisé que son pays n'oublie pas la gratitude qu'il doit au gouvernement ottoman qui avait refusé à l'époque de reconnaître la partition de la Pologne.

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

62. Passant ensuite à des sujets d'actualité, le primat de Pologne a évoqué l'accueil chaleureux réservé par le Président Brejnev au Général Jaruzelski lors de sa visite en Union soviétique ainsi que la promesse d'aide économique faite par le dirigeant soviétique. Il lui a paru difficile d'imaginer qu'il ait pu y avoir un lien direct entre cette visite en Crimée et la recrudescence des troubles en Pologne, à la fin du mois d'août. Mgr. Glemp a préféré attribuer les désordres à des facteurs internes, mentionnant plus particulièrement l'antisoviétisme de certains communistes en Pologne. A son avis, il pourrait s'agir d'éléments d'obédience trotskyste ou prochinoise, de plus, il n'est pas impossible que ces deux courants puissent avoir été impliqués et se soient ligués avec l'extrême droite.

63. Il a rapporté qu'il avait lui-même vivement incité les autorités polonaises à libérer Lech Walesa, faisant valoir qu'il serait difficile "tant que Walesa ne serait pas libéré, de déterminer la force véritable de Solidarité". Tout en reconnaissant que les Polonais sont nombreux à continuer d'apporter leur appui à Solidarité, Mgr. Glemp a déclaré, qu'il ne voyait pas place pour Solidarité dans la société polonaise telle qu'elle se présente actuellement. En fait, de nombreux membres clandestins du syndicat ont préféré reprendre leur vie et leurs activités normales.

64. Pour terminer, l'Archevêque a exprimé la crainte de voir les tensions actuelles s'aggraver encore au cas où le dialogue ne reprendrait pas prochainement. Il a répété, qu'à son avis, la seule manière d'éviter une exacerbation de la situation était de libérer Walesa, mais qu'il lui paraissait douteux que le gouvernement puisse se le permettre.

65. Le REPRESENTANT de l'ESPAGNE déclare qu'en raison des incertitudes qui planent sur la situation en Pologne depuis les événements du 31 août, la plus extrême prudence est de rigueur dans toute réévaluation des décisions prises par les Alliés. Pour leur part, ses autorités sont toujours intimement persuadées de la valeur des critères adoptés par le Conseil le 11 janvier et continuent d'y voir la base de toute coordination ultérieure de la position de l'Alliance au sujet de la situation en Pologne.

66. Il observe ensuite que si le gouvernement du Général Jaruzelski semble maintenir l'ordre jusqu'à un certain point dans le pays, les incidents survenus récemment à l'ambassade de Pologne à Berne donnent pourtant à penser que les autorités polonaises s'efforcent, en lançant des attaques diffamatoires et sans fondement contre Solidarité, de semer la division entre le syndicat et ses militants. Cela révèle un autre aspect négatif des activités du régime.

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

67. Devant cet état de choses, le gouvernement espagnol estime qu'il faudrait s'en tenir aux décisions du Club de Paris en ce qui concerne les sanctions économiques et notamment le rééchelonnement de la dette de la Pologne.

68. Pour ce qui est des contacts bilatéraux, l'Espagne ne s'est engagée dans aucun échange de haut niveau depuis l'imposition de la loi martiale et a suspendu les réunions de plusieurs commissions mixtes. De plus, la Pologne a été invitée à annuler la visite à Madrid de son Vice-premier ministre.

69. L'Espagne est elle aussi d'avis que les événements de Pologne continueront à avoir des retentissements sur le processus de la CSCE, mais estime que les Occidentaux auraient tort de le laisser faire les frais de la situation en Pologne : les autorités espagnoles reconnaissent que les Alliés devront soigneusement coordonner leur politique en ce domaine et considèrent que la prochaine réunion au Canada fournira aux Ministres des affaires étrangères de l'Alliance une occasion idéale de s'entretenir de ce sujet.

70. Enfin, il accepte aussi qu'un bref communiqué soit donné à la presse "sur demande".

71. Le REPRESENTANT du CANADA a écouté avec beaucoup d'intérêt l'analyse d'ensemble faite par le Président et les évaluations de ses collègues. Il est évident que les événements du 31 août n'ont servi qu'à provoquer l'amertume et la dissension au sein de la société polonaise et à réduire les chances de dialogue.

72. Les perspectives qui s'ouvrent à la Pologne sont, en effet, extrêmement sombres. Dans la situation actuelle, les autorités canadiennes ne pensent pas que le moment soit venu pour l'Alliance de modifier son attitude au sujet de l'imposition de la loi martiale en Pologne ou de s'écarter des trois conditions fixées le 11 janvier par les Ministres des affaires étrangères pour un retour à des relations normales. Les Alliés doivent continuer à faire preuve de fermeté dans leur attitude à l'égard du gouvernement polonais, mais cette fermeté doit aller de pair avec la volonté de répondre à toute mesure véritable d'assouplissement. L'un des domaines qui, à son avis, mérite de retenir l'attention des Alliés est celui des consultations bilatérales. Il est enclin à croire avec ses homologues du Danemark, de l'Allemagne et du Royaume-Uni qu'il n'est pas indiqué de reprendre des consultations politiques normales pour l'instant, mais que les Alliés sont en mesure de tirer parti de contacts occasionnels, par exemple en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies.

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

73. Passant aux sanctions économiques et au rééchelonnement de la dette de la Pologne, il s'associe aux orateurs précédents qui ne jugent pas à propos que les Alliés envisagent sérieusement de quelconques mesures d'assouplissement. Il pense aussi qu'il est important que le Club de Paris continue à consacrer son attention au problème. Il est clair que les Alliés devront examiner leur ligne d'action en ce qui concerne le réaménagement de la dette ou divers autres problèmes en fonction de l'évolution de la situation. A cet égard, il est d'accord avec ses homologues du Royaume-Uni et des Etats-Unis pour préconiser que le Comité politique étudie et fasse connaître au Conseil les initiatives éventuelles du gouvernement polonais qui mériteraient de susciter une réaction positive de la part des Alliés.

74. Enfin, il peut accepter, comme cela a été proposé, qu'un bref communiqué soit donné à la presse "sur demande".

75. Le REPRESENTANT de la FRANCE déclare que l'évaluation que ses autorités ont faite des récents événements de Pologne est semblable à celle de ses collègues. En particulier, la situation ne permet pas de tirer de conclusions bien arrêtées pour le moment, si ce n'est que la politique menée par le Général Jaruzelski dans le cadre de la loi martiale se solde par un échec, tant du point de vue politique que du point de vue économique.

76. Pour les Soviétiques, la situation est également extrêmement préoccupante. En effet, pour la première fois, la presse soviétique commence à s'en prendre à des secteurs bien déterminés de la société polonaise comme la paysannerie ou l'Eglise.

77. Dans cette triste et dangereuse impasse, les Occidentaux doivent faire preuve de fermeté. Pour leur part, les autorités de la France ont réagi fermement le 2 septembre en publiant un communiqué condamnant en termes énergiques les événements du 31 août. Cette déclaration résulte de la conviction que la trame étroite des relations franco-polonaises ne saurait être maintenue normalement, en restant à l'abri de ce qui se passe dans le pays.

78. Il n'est pas exclu que le Ministre français des affaires étrangères rencontre son homologue polonais à New York. Cependant, il tient à donner au Conseil l'assurance que la France fera tout pour éviter une initiative qui pourrait être interprétée comme un affaiblissement de sa position. En effet, le gouvernement français attache une grande importance au strict respect par tous les Alliés des trois conditions qu'ils ont fixées dans leur déclaration du 11 janvier.

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

79. Evoquant le communiqué de presse, il pense qu'il pourrait être opportun d'y rappeler ces trois stipulations.

80. Le REPRESENTANT de la GRECE n'a reçu aucun instruction sur la question mais estime qu'un communiqué devrait être aussi bref que possible et s'en tenir à l'essentiel.

81. Le REPRESENTANT du ROYAUME-UNI regrette, en attendant des instructions de ses autorités, de devoir réserver sa position sur tout communiqué qui ne se bornerait pas à la simple annonce de la présente réunion.

82. Le CONSEIL :

(1) prend note des déclarations faites en séance ;

(2) reconnaît que les récents événements de Pologne offrent peu de perspectives de voir remplir les conditions fixées par les Ministres des affaires étrangères des pays de l'Alliance le 11 janvier 1982 ;

(3) invite le Comité politique à continuer à suivre attentivement la situation et à lui faire part de la nature et de l'ampleur des mesures que le gouvernement polonais devrait prendre pour remplir ces conditions avant que les Alliés puissent envisager de modifier leur position ;

(4) décide de revenir sur la question lors d'une réunion ultérieure, compte tenu des conclusions du Comité politique et dans le cadre de ses consultations continues sur la situation en Pologne ;

(5) autorise le porte-parole de l'OTAN à informer la presse "sur demande" que le Conseil a passé en revue les récents événements de Pologne en application de son mandat permanent sur la question.

OTAN
1110 Bruxelles